

Annexe 1

**Extraits des États financiers de
Corporations Intrawest
(Mont-Tremblant)
Pour l'année 2003**

Pages 39 à 63

Responsabilité de la direction

Les états financiers consolidés de Corporation Intrawest ont été dressés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la société. La direction est responsable de la préparation et de la présentation des données contenues dans les états financiers consolidés. La société maintient un système de contrôle interne et des normes et procédures qui fournissent à la direction un degré raisonnable de certitude que les biens sont protégés et que les registres financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers.

Les vérificateurs indépendants de la société, KPMG s.r.l., dont le rapport figure ci-dessous, sont nommés par les actionnaires pour exprimer leur opinion professionnelle quant à la présentation fidèle des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire d'un comité de vérification composé entièrement d'administrateurs externes, s'assure que la direction assume ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et au contrôle interne. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés et en fait rapport au conseil d'administration. Les vérificateurs sont entièrement libres de rencontrer directement le comité de vérification.

Le président du conseil, président et chef de la direction,



Joe S. Houssian

LE 2 SEPTEMBRE 2003

Le vice-président directeur et chef des finances,



Daniel O. Jarvis

Rapport des vérificateurs aux actionnaires

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corporation Intrawest aux 30 juin 2003 et 2002 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 juin 2003 et 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Vancouver (Canada)

LE 2 SEPTEMBRE 2003

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 30 juin 2003 et 2002
(en milliers de dollars US, sauf les montants par action)

	2003	2002
PRODUITS		
Stations de ski et centres de villégiature	571 527 \$	485 142 \$
Ventes de biens immobiliers	512 695	487 775
Propriétés locatives	—	8 038
Intérêts créditeurs et autres produits	2 417	1 115
Bénéfice tiré d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation	—	3 901
	1 086 639	985 971
CHARGES		
Stations de ski et centres de villégiature	454 861	377 801
Coûts des biens immobiliers	437 690	402 700
Propriétés locatives	—	4 963
Intérêts (note 16)	47 142	43 072
Amortissement	67 516	65 434
Frais généraux et administratifs relevant de la direction générale	14 889	12 175
Réduction de la valeur d'actifs technologiques (note 8 b))	12 270	—
	1 034 368	906 145
Bénéfice avant les éléments ci-dessous	52 271	79 826
Provision pour les impôts sur les bénéfices (note 13)	6 243	9 549
Bénéfice avant la part des actionnaires sans contrôle et les activités abandonnées	46 028	70 277
Part des actionnaires sans contrôle	11 274	11 675
Bénéfice tiré des activités poursuivies	34 754	58 602
Résultats des activités abandonnées (note 4)	(578)	(122)
Bénéfice net	34 176 \$	58 480 \$
BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE TIRÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		
De base	0,73 \$	1,33 \$
Dilué	0,73	1,31
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE		
De base	0,73	1,33
Dilué	0,73	1,31

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 30 juin 2003 et 2002
(en milliers de dollars US)

	2003	2002
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	126 832 \$	76 689 \$
Montants à recevoir (note 7)	126 725	109 948
Autres éléments d'actif (note 8 a))	123 610	88 062
Centres de villégiature (note 6)	662 197	399 572
Impôts futurs (note 13)	10 619	7 536
	1 049 983	681 807
Stations de ski et centres de villégiature (note 5)	918 727	841 841
Propriétés (note 6)		
Centres de villégiature	405 100	461 893
Activités abandonnées	—	6 325
	405 100	468 218
Montants à recevoir (note 7)	76 842	64 734
Autres éléments d'actif (note 8 b))	65 070	94 332
Écart d'acquisition	—	15 985
	2 515 722 \$	2 166 917 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF À COURT TERME		
Montants à payer	218 444 \$	195 254 \$
Produits reportés (note 10)	134 878	99 484
Dette bancaire et autres dettes (note 9)		
Centres de villégiature	287 176	279 297
Activités abandonnées	—	2 750
	640 498	576 785
Dette bancaire et autres dettes (note 9)		
Centres de villégiature	973 743	773 790
Activités abandonnées	—	82
	973 743	773 872
Montants à payer aux associés dans des coentreprises (note 14)	5 388	3 963
Produits reportés (note 10)	43 609	23 069
Impôts futurs (note 13)	94 986	75 843
Participation des actionnaires sans contrôle dans des filiales	46 359	36 116
	1 804 583	1 489 648
Capitaux propres		
Capital-actions (note 12)	460 742	466 899
Bénéfices non répartis	264 640	241 665
Écart de conversion	(14 243)	(31 295)
	711 139	677 269
	2 515 722 \$	2 166 917 \$

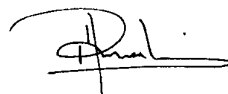
Éventualités et engagements (note 15)

Événement postérieur à la date du bilan (note 8 b))

Au nom du conseil,



Joe S. Houssian
Administrateur



Paul M. Manheim
Administrateur

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés les 30 juin 2003 et 2002
(en milliers de dollars US)

	2003	2002
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		
Déjà établis	241 665 \$	187 922 \$
Rajustement pour refléter le changement de convention comptable pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, déduction faite des impôts (note 2 t) i))	(6 150)	—
Retraités	235 515	187 922
Bénéfice net	34 176	58 480
Dividendes	(5 051)	(4 737)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	264 640 \$	241 665 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2003 et 2002
(en milliers de dollars US)

	2003	2002
LIQUIDITÉS PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice tiré des activités poursuivies	34 754 \$	58 602 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement	67 516	65 434
Impôts futurs	(3 914)	(2 873)
Bénéfice tiré d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation	—	(3 901)
(Gain) perte à la cession d'actifs, déduction faite des radiations	858	(323)
Réduction de la valeur d'actifs technologiques	12 270	—
Part des actionnaires sans contrôle	11 274	11 675
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	122 758	128 614
Recouvrement des coûts par voie de ventes de biens immobiliers	437 690	402 700
Acquisition et aménagement des propriétés détenues pour la vente	(601 524)	(565 863)
Augmentation nette des montants à recevoir	(12 109)	(8 936)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation (note 21)	26 590	49 191
Liquidités provenant des (affectées aux) activités poursuivies	(26 595)	5 706
Liquidités provenant des activités abandonnées	140	3 898
	(26 455)	9 604
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits tirés des emprunts bancaires et d'autres emprunts	599 112	351 259
Remboursement d'emprunts bancaires et d'autres emprunts	(469 235)	(304 933)
Émission d'actions ordinaires contre espèces, déduction faite des frais d'émission	4 782	53 037
Rachat d'actions privilégiées non liées aux centres de villégiature (note 12 a))	(6 697)	(358)
Dividendes versés	(5 051)	(4 737)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	(6 923)	(6 534)
	115 988	87 734
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux éléments suivants :		
Propriétés productives de revenus	—	(2 353)
Actifs des stations de ski et des centres de villégiature	(64 546)	(91 490)
Autres éléments d'actif	(11 778)	(8 463)
Acquisitions d'entreprises (note 3)	(2 849)	(8 876)
Produit de la cession d'actifs	39 783	4 103
	(39 390)	(107 079)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	50 143	(9 741)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	76 689	86 430
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	126 832 \$	76 689 \$

Renseignements supplémentaires (note 21)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2003 et 2002

(Les montants tabulaires sont en milliers de dollars US, sauf indication contraire.)

1 EXPLOITATION

Corporation Intrawest a été formée par voie de regroupement, le 23 novembre 1979, en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 14 janvier 2002. Par l'entremise de ses filiales, elle exerce des activités d'aménagement et d'exploitation de centres de villégiature en montagne et de centres de villégiature de golf, principalement en Amérique du Nord.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tel qu'il est prescrit par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). L'information sur les principes comptables généralement reconnus des États-Unis ayant une incidence sur les états financiers consolidés de la société figure à la note 22.

b) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent :

- i) les comptes de la société et ceux de ses filiales;
- ii) les comptes de toutes les coentreprises constituées et non constituées en société, y compris les sociétés en nom collectif non contrôlées, au prorata de la participation de la société dans l'actif, le passif, les produits et les charges de chacune des coentreprises.

Les principales filiales et coentreprises de la société sont les suivantes :

FILIALES	POURCENTAGE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ (%)
Blackcomb Skiing Enterprises Limited Partnership	77
Whistler Mountain Resort Limited Partnership	77
Intrawest/Lodestar Limited Partnership	100
IW Resorts Limited Partnership	100
Station Mont Tremblant, société en commandite	100
Copper Mountain, Inc.	100
Intrawest California Holdings, Inc.	100
Intrawest Golf Holdings, Inc.	100
Intrawest Resort Ownership Corporation	100
Intrawest Retail Group, Inc.	100
Intrawest Sandestin Company, L.L.C.	100
Intrawest/Winter Park Holdings Corporation (note 3)	100
Mountain Creek Resort, Inc.	100
Mont Tremblant Réservations Inc.	100
Playground Real Estate Inc.	100
Resort Reservations Network Inc.	100
Snowshoe Mountain, Inc.	100
Intrawest Golf Management (Canada) Ltd.	100
The Stratton Corporation	100

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

COENTREPRISES ET SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF NON CONTRÔLÉES (note 14)	POURCENTAGE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ (%)
Alpine Helicopters Ltd.	45
Blue Mountain Resorts Limited	50
Blue River Land Company L.L.C.	50
Château M.T. Inc.	50
Intrawest/Brush Creek Development Company L.L.C.	50
Intrawest/Lodestar Golf Limited Partnership	73,7
Keystone/Intrawest L.L.C.	50
Mammoth Mountain Ski Area	59,5
Resort Ventures Limited Partnership	50

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés.

c) COMPTABILISATION DES PLACEMENTS

La société comptabilise à la valeur de consolidation les placements sur lesquels elle peut exercer une influence marquée. Selon cette méthode de comptabilisation, le coût d'origine des actions est rajusté pour tenir compte de la part de la société dans le bénéfice ou la perte inscrits après l'acquisition, moins les dividendes.

d) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période à l'étude. Il pourrait y avoir un écart entre les résultats réels et ces estimations.

Les principaux éléments pour lesquels la direction doit poser des hypothèses comprennent l'estimation des flux de trésorerie nets futurs provenant des propriétés, la durée de vie utile aux fins de l'amortissement, la probabilité de recouvrer les montants à recevoir et la valeur des actifs et des passifs d'impôts futurs.

e) QUASI-ESPÈCES

La société considère comme quasi-espèces tous les placements hautement liquides dont l'échéance, à l'acquisition, est de moins de trois mois.

f) PROPRIÉTÉS

i) Propriétés en cours d'aménagement et détenues pour la vente

Les propriétés en cours d'aménagement et détenues pour la vente sont inscrites au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend toutes les dépenses engagées pour l'acquisition et l'aménagement de ces propriétés ainsi que les travaux de construction sur ces dernières. Ces dépenses comprennent tous les coûts directs, les intérêts sur la dette contractée à l'égard de chaque propriété, les intérêts sur la partie des coûts totaux financés à l'aide de la dette générale de la société ainsi qu'une répartition des coûts indirects. Les activités accessoires se rapportant expressément aux propriétés en cours d'aménagement sont traitées à titre d'augmentation ou de diminution des coûts.

Le 1^{er} juillet 2002, la société a déterminé qu'elle ne conserverait plus les propriétés commerciales qu'elle aménageait à titre de propriétés productrices de revenus à long terme. Les propriétés commerciales existantes seront plutôt vendues et celles qui seront construites à l'avenir seront aménagées en vue de leur vente. Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2002, les propriétés commerciales sont classées à titre de propriétés en cours d'aménagement et détenues pour la vente et le revenu net, avant amortissement, tiré de la location de ces propriétés, est capitalisé dans le coût de la propriété. Les propriétés détenues pour la vente ne sont pas amorties.

Les coûts liés à l'aménagement des emplacements de vente de l'entreprise de vacances en multipropriété, y compris les coûts d'exploitation et les frais généraux et administratifs engagés jusqu'à ce qu'un emplacement soit entièrement opérationnel, sont capitalisés. Les activités accessoires liées expressément à un emplacement sont traitées à titre d'augmentation ou de diminution des coûts durant la période de démarrage. Ces coûts nets sont amortis sur sept ans selon la méthode linéaire.

La société reporte les coûts directement liés à l'acquisition de nouvelles propriétés et de nouveaux centres de villégiature qui, de l'avis de la direction, sont fortement susceptibles de fermer. Si l'acquisition est abandonnée, les coûts reportés sont passés en charges immédiatement.

La société constitue une provision pour moins-value lorsque la valeur comptable d'une propriété en particulier dépasse sa valeur de réalisation nette.

ii) Classement

Les propriétés actuellement en cours d'aménagement à des fins de vente et celles qui sont disponibles pour la vente sont classées sous l'actif à court terme. La dette bancaire et les autres dettes connexes sont classées sous le passif à court terme.

g) STATIONS DE SKI ET CENTRES DE VILLÉGIATURE

Les actifs des stations de ski et des centres de villégiature sont inscrits au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les coûts liés aux télésièges, aux améliorations des lieux et aux bâtiments sont capitalisés. Certains bâtiments, améliorations des lieux et pièces de matériel sont situés sur des terrains loués ou concédés. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux annuels pour chacune des catégories d'actif comme suit :

	(%)
Bâtiments	de 3,3 à 5,0
Télésièges	de 5,0 à 8,0
Terrains de golf	de 2,0 à 3,3
Améliorations des lieux	de 2,0 à 3,3
Matériel roulant, hélicoptères et autres pièces de matériel	de 10,0 à 50,0
Véhicules loués	de 20,0 à 25,0

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, et ils se composent essentiellement d'articles vendus au détail, de produits alimentaires et de fournitures de montagne.

h) MOBILIER, MATÉRIEL INFORMATIQUE, LOGICIELS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES - ADMINISTRATION

Le mobilier, le matériel informatique et les logiciels servant à l'administration sont inscrits au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Tous les coûts directs engagés pour l'élaboration de logiciels d'usage interne sont compris dans les coûts des logiciels. L'amortissement du mobilier est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux annuels variant entre 20 % et 30 %. L'amortissement du matériel informatique et des logiciels est calculé selon la méthode linéaire à des taux annuels variant entre 10 % et 33 ⅓ %.

Les améliorations locatives sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

i) FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS

Les frais de financement reportés consistent en des honoraires juridiques et d'autres frais directement liés au financement par emprunts des stations de ski et des centres de villégiature de la société. Ces frais sont amortis par imputation aux intérêts débiteurs sur la durée du financement connexe.

j) ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur d'actifs identifiables acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est indéfinie représentent des coûts qui ont été attribués à des marques de produits et à des marques de commerce. Depuis le 1^{er} juillet 2002, la société n'amortit plus les écarts d'acquisition ni les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéfinie; ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année (se reporter à la note 2 t) i)) et, plus fréquemment, si des événements ou des changements de situation suggèrent que la valeur comptable ne peut être recouvrée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée représentent des coûts qui ont été attribués à des contrats et à des listes de clients; ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

k) PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés comprennent principalement les acomptes pour les biens immobiliers, les produits tirés des cartes d'abonnement de ski, les acomptes pour l'adhésion aux clubs, les subventions gouvernementales et les gains de change découlant de la conversion des éléments monétaires à long terme libellés en monnaie étrangère (note 2 o)). Les produits reportés ayant trait à la vente de cartes d'abonnement de ski sont comptabilisés tout au long de la saison, en fonction du nombre de skieurs. Les produits reportés se rapportant aux dépôts pour l'adhésion aux clubs sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée estimative de l'adhésion. Les produits reportés relatifs aux subventions gouvernementales à l'égard des actifs des stations de ski et des centres de villégiature sont comptabilisés en fonction de l'amortissement des actifs connexes. Les produits reportés relatifs aux subventions gouvernementales à l'égard des propriétés en cours d'aménagement sont comptabilisés au fur et à mesure que les propriétés sont vendues.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**l) AIDE GOUVERNEMENTALE**

La société présente périodiquement une demande d'aide financière dans le cadre de programmes d'incitation gouvernementaux. L'aide gouvernementale non remboursable liée aux dépenses en immobilisations est prise en compte à titre de réduction du coût de ces immobilisations.

m) CONSTATATION DES PRODUITS

- i) Les produits tirés de l'exploitation des stations de ski et des centres de villégiature sont constatés au moment où les services sont rendus. Les produits tirés des commissions sur les réservations de billets d'avion, d'hôtels, d'automobiles et de croisières sont constatés au moment où le client commence à utiliser le service. Les produits tirés des commissions sont constatés en fonction du montant facturé au client, déduction faite du montant payé au fournisseur.
- ii) Les produits tirés de la vente de propriétés sont inscrits lorsque le titre de l'unité achevée est cédé à l'acquéreur, que ce dernier peut occuper l'unité et qu'il a fait un paiement adéquat compte tenu des circonstances.
- iii) Les produits tirés de points dans le cadre de l'entreprise de vacances en multipropriété du Club Intrawest (produits qui sont inclus dans les ventes de biens immobiliers) sont inscrits lorsque l'acquéreur a acquitté le montant dû à la conclusion de l'opération, que tous les documents contractuels ont été signés et que toutes les autres modalités importantes de la vente ont été respectées.

n) IMPÔTS FUTURS

La société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation de ses impôts. Selon cette méthode, des actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts entre la valeur comptable des actifs et passifs existants selon les états financiers et leur assiette fiscale respective.

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer au bénéfice imposable au cours des exercices durant lesquels il est prévu que ces écarts temporaires seront recouverts ou réglés. L'incidence d'un changement dans les taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est prise en compte dans les résultats au cours de la période qui englobe la date à compter de laquelle les nouveaux taux sont pratiquement en vigueur. Dans la mesure où la réalisation d'un actif d'impôts futurs est considérée plus probable qu'improbable, une provision pour moins-value est alors constituée.

o) CONVERSION DES DEVISES

Les présents états financiers consolidés sont libellés en dollars US. La majeure partie des activités de la société sont exercées aux États-Unis, en dollars US. Les établissements de la société situés au Canada utilisent le dollar canadien comme monnaie d'exploitation. Les états financiers des entités canadiennes ont été convertis en dollars US selon le taux de change en vigueur à la date du bilan pour les éléments d'actif et de passif et selon le taux moyen de l'exercice pour les montants pris en compte dans le calcul du bénéfice.

Les gains ou les pertes cumulatifs non réalisés découlant de la conversion en dollars US des éléments d'actif et de passif de ces établissements sont inscrits comme une composante distincte des capitaux propres, nommément l'écart de conversion.

Depuis le 1^{er} juillet 2002, les gains ou les pertes de change découlant de la conversion en la monnaie applicable des éléments monétaires à long terme libellés en monnaie étrangère sont inclus dans le calcul du bénéfice net (note 2 t) ii)). Auparavant, ces gains et ces pertes étaient reportés et amortis selon la méthode linéaire sur le reste de la durée résiduelle de l'élément monétaire connexe, à l'exception des gains et des pertes liés aux obligations à long terme libellées en monnaie étrangère désignées comme étant des couvertures de placements dans des établissements étrangers autonomes.

Les taux de change réels utilisés pour la conversion sont les suivants :

TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CA/US	2003	2002
Au 30 juin	1,3475	1,5162
Moyenne au cours de l'exercice	1,5112	1,5687

p) CALCULS PAR ACTION

Le bénéfice par action ordinaire a été calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. L'effet dilutif des options d'achat d'actions est calculé à l'aide de la méthode du rachat d'actions.

q) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La société a un régime d'options d'achat d'actions qui est décrit à la note 12 c). Aux termes du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* (« chapitre 3870 de l'ICCA ») une méthode de comptabilisation à la juste valeur doit être utilisée pour certaines opérations à base d'actions. Le chapitre 3870 de l'ICCA s'applique à tous les paiements à base d'actions faits à des non-salariés et aux attributions à des salariés qui sont des attributions directes d'actions ou qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, ou qui sont des droits à la plus-value d'actions qui prévoient le règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres. Tel que le permet le chapitre 3870 de l'ICCA, la société continue de comptabiliser les octrois d'options d'achat d'actions aux salariés à l'aide de la méthode à la valeur intrinsèque selon laquelle aucune charge de rémunération n'est constatée à l'octroi et fournit, sur une base pro forma, des informations comme si la méthode de la juste valeur avait été appliquée (note 12 h)). Par conséquent, aucune charge de rémunération n'a été constatée pour les exercices à l'étude. Toute contrepartie versée lors de la levée d'options ou de l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions.

r) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société constate ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes à mesure que les services sous-jacents sont rendus.

s) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2002 ont été reclassés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

t) CHANGEMENT DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Le 1^{er} juillet 2002, la société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3062 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », sans qu'il n'y ait de retraitement des données des exercices précédents. Aux termes des nouvelles recommandations, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie ne sont plus amortis; ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, test qui se fait en comparant la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur. Toute baisse de valeur qui découle d'un test de dépréciation exécuté aux termes du nouveau chapitre adopté le 1^{er} juillet 2002 doit être imputée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis à cette date. Toute baisse de valeur des écarts d'acquisition ou des autres actifs incorporels constatée après le 1^{er} juillet 2002 sera imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est établie. Les autres actifs incorporels dont la durée de vie est limitée continueront d'être amortis sur leur durée de vie utile; ces actifs font aussi l'objet d'un test de dépréciation aux termes duquel la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable nette.

Au 30 juin 2002, la valeur comptable nette des écarts d'acquisition s'élevait à 15 985 000 \$. Au moment de l'adoption de ces recommandations, il a été déterminé qu'une somme de 179 000 \$ devait être reclassée des écarts d'acquisition à l'actif des stations de ski et centres de villégiature et qu'une somme de 3 813 000 \$ devait passer des écarts d'acquisition aux actifs incorporels amortissables aux termes des recommandations de l'ICCA sur les regroupements d'entreprises. Au 1^{er} juillet 2002, la société avait terminé les tests de dépréciation relativement au reste des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. À la suite de ces tests, des pertes de valeur s'élevant à 6 150 000 \$ (déduction faite des impôts de 5 843 000 \$) ont été nécessaires et elles ont été constatées à titre de rajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action (de base et dilué) déjà établis aux montants rajustés afin d'exclure l'amortissement des écarts d'acquisition se présente comme suit :

	2003	2002
Bénéfice déjà établi	34 176 \$	58 480 \$
Amortissement des écarts d'acquisition	—	743
Bénéfice rajusté	34 176 \$	59 223 \$
Bénéfice par action (de base)		
Bénéfice déjà établi	0,73 \$	1,33 \$
Amortissement des écarts d'acquisition	—	0,01
Bénéfice rajusté par action	0,73 \$	1,34 \$
Bénéfice par action (dilué)		
Bénéfice déjà établi	0,73 \$	1,31 \$
Amortissement des écarts d'acquisition	—	0,02
Bénéfice rajusté par action	0,73 \$	1,33 \$

ii) Le 1^{er} juillet 2002, la société a adopté rétroactivement les nouvelles recommandations du chapitre 1650 du *Manuel de l'ICCA*, « Conversion des devises étrangères », aux termes desquelles sont éliminées les exigences de reporter et d'amortir les gains et les pertes de conversion non réalisés sur les éléments monétaires à long terme libellés en devises dont la durée est déterminée ou déterminable. Les gains et les pertes de change sur ces éléments sont plutôt compris dans la détermination immédiate des résultats. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ni les résultats d'exploitation des exercices précédents ou des résultats de l'exercice terminé le 30 juin 2003.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

3 ACQUISITIONS

Le 23 décembre 2002, la société a pris le contrôle des actifs et de l'exploitation du centre de villégiature Winter Park, important centre de ski et de villégiature du Colorado. À des fins comptables, la prise de contrôle a été traitée comme un achat du centre. La juste valeur du prix d'achat des actifs acquis s'est chiffrée à 47 204 000 \$, dont une tranche de 38 236 000 \$ a été attribuée aux actifs des stations de ski et centres de villégiature, une tranche de 7 817 000 \$, aux propriétés immobilières en cours d'aménagement, et une tranche de 1 151 000 \$, aux montants à recevoir. L'acquisition a été financée principalement au moyen de l'émission d'un contrat de location-acquisition, de la prise en charge de certains éléments de passif et d'un paiement de 2 849 000 \$ au comptant.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2002, la société a fait l'acquisition des actifs et des activités de Big Island Country Club Limited Partnership, société qui exploite un terrain de golf sur l'île de Hawaï, pour une contrepartie au comptant de 8 876 000 \$.

4 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Aux fins de la présentation de l'information, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie liés à l'exploitation des entreprises immobilières autres que des centres de villégiature ont été présentés séparément de ceux des activités poursuivies pour les exercices indiqués.

Les résultats des activités abandonnées s'établissent comme suit :

	2003	2002
Produits	441 \$	1 128 \$
Perte avant les impôts exigibles	(578)\$	(104)\$
Provision pour les impôts exigibles	—	18
Perte découlant des activités abandonnées	(578)\$	(122)\$

5 STATIONS DE SKI ET CENTRES DE VILLÉGIATURE

	2003		
	PRIX COUTANT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
STATIONS DE SKI			
Terrains	58 679 \$	— \$	58 679 \$
Bâtiments	300 351	59 124	241 227
Télesièges et améliorations des lieux	443 889	140 260	303 629
Matériel roulant, hélicoptères et autres pièces de matériel	134 654	81 001	53 653
Véhicules loués	4 903	2 814	2 089
	942 476	283 199	659 277
CENTRES DE VILLÉGIATURE			
Terrains	23 187	—	23 187
Bâtiments	68 178	7 486	60 692
Terrains de golf	124 919	21 173	103 746
Améliorations des lieux	95 256	23 431	71 825
	311 540	52 090	259 450
	1 254 016 \$	335 289 \$	918 727 \$

	2002		
	PRIX COUTANT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
STATIONS DE SKI			
Terrains	52 490 \$	— \$	52 490 \$
Bâtiments	248 731	47 556	201 175
Télesièges et améliorations des lieux	411 352	118 993	292 359
Matériel roulant, hélicoptères et autres pièces de matériel	120 681	70 499	50 182
Véhicules loués	4 614	2 311	2 303
	837 868	239 359	598 509
CENTRES DE VILLÉGIATURE			
Terrains	21 925	—	21 925
Bâtiments	58 219	8 937	49 282
Terrains de golf	120 145	16 444	103 701
Améliorations des lieux	87 446	19 022	68 424
	287 735	44 403	243 332
	1 125 603 \$	283 762 \$	841 841 \$

Les stations de ski et les centres de villégiature ont été portés en garantie de certaines dettes bancaires et autres dettes de la société (note 9).

6 PROPRIÉTÉS**SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS :**

	2003	2002
Propriétés en cours d'aménagement et détenues pour la vente	1 067 297 \$	797 603 \$
Propriétés productives de revenus	—	70 187
	1 067 297 \$	867 790 \$

Les propriétés sont classées comme suit au bilan :

	2003	2002
ACTIF À COURT TERME		
Centres de villégiature	662 197 \$	399 572 \$
ACTIF À LONG TERME		
Centres de villégiature	405 100	461 893
Activités abandonnées	—	6 325
	1 067 297 \$	867 790 \$

Coûts cumulatifs capitalisés au titre de la valeur comptable des propriétés en cours d'aménagement et détenues pour la vente :

	2003	2002
Terrains et frais d'aménagement des terrains	205 709 \$	187 269 \$
Frais d'aménagement des bâtiments	704 396	478 175
Intérêts	103 154	80 082
Administration	54 038	52 077
	1 067 297 \$	797 603 \$

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003, des intérêts de 55 525 000 \$ (38 850 000 \$ en 2002) ont été capitalisés (note 16).

Des propriétés ont été portées en garantie de certaines dettes bancaires et autres dettes de la société (note 9).

Ventilation des propriétés productives de revenus :

	2002		
	PRIX COÛTANT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
PROPRIÉTÉS PRODUCTIVES DE REVENUS			
Terrains	8 217 \$	— \$	8 217 \$
Bâtiments	68 298	11 340	56 958
Améliorations locatives et matériel	6 472	1 460	5 012
	82 987 \$	12 800 \$	70 187 \$

7 MONTANTS À RECEVOIR

	2003	2002
Montants à recevoir de la vente de biens immobiliers	54 576 \$	59 679 \$
Comptes clients des stations de ski et des centres de villégiature	34 427	23 053
Prêts, prêts hypothécaires et effets à recevoir (note 20)	89 189	73 408
Régime par capitalisation d'achat d'actions à l'intention des cadres supérieurs (note 12 f))	4 445	4 475
Autres comptes clients	20 930	14 067
	203 567	174 682
Tranche à court terme	126 725	109 948
	76 842 \$	64 734 \$

Les montants à recevoir de la vente de biens immobiliers se composent essentiellement du produit tiré des ventes et détenu en fiducie, produit qui est généralement remis à la société ou aux prêteurs pour les projets de construction dans les 60 jours.

Le calendrier des montants à recevoir est approximativement le suivant :

EXERCICES SE TERMINANT LES 30 JUIN

2004	126 725 \$
2005	19 129
2006	4 037
2007	3 310
2008	1 996
Exercices ultérieurs à 2008	48 370
	203 567 \$

Les prêts, les prêts hypothécaires et les effets à recevoir portent intérêt à des taux fixes et à des taux flottants, soit une moyenne annuelle de 10,71 % au 30 juin 2003 (10,91 % en 2002). Certains de ces montants ont été portés en garantie de la dette bancaire et d'autres dettes de la société (note 9).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

8 AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**a) COURT TERME**

	2003	2002
Stocks des stations de ski et des centres de villégiature	34 640 \$	30 054 \$
Dépôts en espèces affectés	57 087	34 502
Charges payées d'avance et autres	31 883	23 506
	123 610 \$	88 062 \$

b) LONG TERME

	2003	2002
Placement dans la Compagnie des Alpes	12 257 \$	36 142 \$
Frais de financement et autres frais reportés	20 053	16 481
Mobilier, matériel informatique, logiciels et améliorations locatives pour l'administration, déduction faite de l'amortissement cumulé de 19 644 000 \$ (15 769 000 \$ en 2002)	23 856	33 614
Autres	8 904	8 095
	65 070 \$	94 332 \$

En juillet 2002, la société a vendu 55 % de son placement dans la Compagnie des Alpes (la « CDA ») pour un produit qui se rapproche de la valeur comptable. Par conséquent, au début de l'exercice à l'étude, la société est passée de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation à la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition en ce qui concerne ce placement. Au cours de juillet 2003, la société a vendu sa participation résiduelle dans la CDA pour un produit qui se rapproche de la valeur marchande.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003, la société a décidé d'uniformiser certains systèmes de technologie de l'information dans tous ses centres de villégiature afin d'améliorer l'efficacité et d'éliminer des frais. En outre, la société a réorganisé son service centralisé de réservation et a évalué la valeur des actifs de cette entreprise. Par conséquent, la société a réduit la valeur des actifs de technologie de l'information de 12 270 000 \$.

9 DETTE BANCAIRE ET AUTRES DETTES

La société a obtenu, auprès de divers établissements financiers, du financement pour l'exploitation de ses stations de ski, de ses centres de villégiature et de ses propriétés en portant des actifs particuliers en garantie de ce financement. La dette de la direction générale de la société est garantie par une sûreté générale qui comprend une charge flottante sur l'actif et les entreprises de la société, des charges fixes sur les biens immobiliers et la cession des prêts hypothécaires et des effets à recevoir. Le tableau qui suit présente un résumé des principales garanties fournies par la société, le cas échéant, et indique le mode de financement qui s'applique, les dates d'échéance et le taux d'intérêt moyen pondéré au 30 juin 2003 :

	DATES D'ÉCHÉANCE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ (%)	2003	2002
STATIONS DE SKI ET CENTRES DE VILLÉGIATURE				
Emprunts hypothécaires et emprunts bancaires	à vue – 2017	3,68	62 432 \$	124 578 \$
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	2004 – 2052	9,09	45 070	3 869
			107 502	128 447
PROPRIÉTÉS				
Financement provisoire des propriétés en cours d'aménagement et détenues pour la vente	2004 – 2017	5,71	264 032	141 337
Facilités de crédit garanties par les effets à recevoir des clubs de villégiature	2006	5,21	28 121	27 436
Emprunts hypothécaires sur les propriétés productives de revenus	2004 – 2011	néant	—	12 485
			292 153	181 258
Dette de la direction générale	2004 – 2005	5,63	240 243	184 000
Débtentures non garanties	2004 – 2010	10,20	621 021	562 214
		7,91	1 260 919	1 055 919
Tranche à court terme			287 176	282 047
			973 743 \$	773 872 \$

Les remboursements de capital et les éléments liés aux taux d'intérêt fixes ou flottants se présentent comme suit :

EXERCICES SE TERMINANT LES 30 JUIN	TAUX D'INTÉRÊT		TOTAL DES REMBOURSEMENTS
	FLOTTANTS	FIXES	
2004	252 630 \$	34 546 \$	287 176 \$
2005	267 620	10 680	278 300
2006	19 257	12 836	32 093
2007	80	2 942	3 022
2008	1 278	653	1 931
Exercices ultérieurs à 2008	5 231	653 166	658 397
	546 096 \$	714 823 \$	1 260 919 \$

La société a conclu un contrat de swap afin de fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette à taux d'intérêt flottant. La société a échangé 14 126 000 \$ (16 000 000 \$ en 2002) d'emprunts bancaires contre une dette à taux d'intérêt fixe annuel allant de 4,70 % à 5,58 % (4,70 % à 5,58 % en 2002).

La dette bancaire et les autres dettes comprennent une dette de 306 458 000 \$ (263 691 000 \$ en 2002), remboursable en dollars CA, soit en un montant de 412 952 000 \$ (399 808 000 \$ en 2002).

La société est assujettie à diverses clauses restrictives à l'égard de certaines tranches de la dette bancaire et des autres dettes, aux termes desquelles elle doit maintenir certains ratios financiers. Au 30 juin 2003, la société respectait ces clauses restrictives.

10 PRODUITS REPORTÉS

	2003	2002
Acomptes sur la vente de biens immobiliers	109 075 \$	76 239 \$
Aide gouvernementale (note 11)	10 992	7 901
Acomptes pour l'adhésion aux clubs	24 845	13 431
Produits tirés des cartes d'abonnement de ski	14 989	13 883
Autres montants reportés	18 586	11 099
	178 487	122 553
Tranche à court terme	134 878	99 484
	43 609 \$	23 069 \$

11 AIDE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement fédéral et la province de Québec ont octroyé une aide financière à la société sous forme de prêts sans intérêt et de subventions remboursables sous condition pour la construction d'installations touristiques quatre saisons déterminées au Mont Tremblant. Des prêts, qui totalisent 10 464 000 \$ (14 100 000 \$ CA), ont été versés (9 300 000 \$ en 2002 ou 14 100 000 \$ CA), et sont remboursables sur 17 ans à partir de l'an 2000. Les subventions, qui totaliseront 43 052 000 \$ (58 013 000 \$ CA) (38 318 000 \$ en 2002 ou 58 013 000 \$ CA) une fois entièrement versées, s'élevaient à 31 400 000 \$ au 30 juin 2003 (42 312 000 \$ CA) (24 518 000 \$ en 2002 ou 37 174 000 \$ CA). Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003, les subventions de 3 812 000 \$ reçues (5 138 000 \$ CA) (3 513 000 \$ en 2002 ou 5 326 000 \$ CA) ont été créditées comme suit : 1 138 000 \$ (1 010 000 \$ en 2002) aux actifs des stations de ski et des centres de villégiature, 573 000 \$ (1 461 000 \$ en 2002) aux propriétés et 2 101 000 \$ (1 042 000 \$ en 2002) à l'aide gouvernementale reportée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

12 CAPITAL-ACTIONS**a) RESTRUCTURATION DU CAPITAL-ACTIONS**

Le 14 mars 1997, la société a mené à terme une restructuration de son capital-actions, destinée à séparer du reste des affaires de la société les actifs immobiliers résiduels qui ne sont pas des centres de villégiature. Aux termes de la restructuration, chaque action ordinaire existante a été échangée contre une nouvelle action ordinaire et une action privilégiée non liée aux centres de villégiature (« actions PNV »). Les nouvelles actions ordinaires possèdent les mêmes caractéristiques que les anciennes actions ordinaires.

Le 18 décembre 2002, la société a racheté la totalité des actions PNV restantes au prix de 2,02 \$ CA l'action, pour un prix global de 6 697 000 \$. La valeur comptable des actions PNV a par conséquent été ramenée à zéro, et le surplus d'apport a été augmenté de 2 661 000 \$, montant qui représente la différence entre le prix de rachat et la valeur attribuée aux actions PNV, déduction faite de l'écart de conversion lié aux actions PNV.

b) CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions de la société se compose de ce qui suit :

	2003	2002
Actions ordinaires	458 081 \$	453 299 \$
Actions PNV	—	13 600
Surplus d'apport (note 12 a))	2 661	—
	460 742 \$	466 899 \$

i) Actions ordinaires

Autorisées : un nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Émises :

	2003		2002	
	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES	MONTANT	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES	MONTANT
Solde au début de l'exercice	47 255 062	453 299 \$	44 026 394	400 262 \$
Émises contre espèces aux termes du régime d'options d'achat d'actions	305 000	2 685	270 850	1 893
Amortissement du régime d'avantages sociaux, montant net g)	—	2 097	—	—
Achetées aux fins du régime d'avantages sociaux g)	—	—	(292 182)	(4 807)
Émises contre espèces, déduction faite des frais d'émission	—	—	3 250 000	55 951
Solde à la fin de l'exercice	47 560 062	458 081 \$	47 255 062	453 299 \$

ii) Actions PNV

Autorisées : 50 000 000 d'actions sans valeur nominale

Émises :

	2003		2002	
	NOMBRE D' ACTIONS PNV	MONTANT	NOMBRE D' ACTIONS PNV	MONTANT
Solde au début de l'exercice	5 163 436	13 600 \$	5 513 936	13 958 \$
Rachat	(5 163 436)	(6 697)	—	—
Virées au surplus d'apport	—	(2 661)	—	—
Écart de conversion	—	(4 242)	—	—
Rachetées pour annulation	—	—	(350 500)	(358)
Solde à la fin de l'exercice	—	— \$	5 163 436	13 600 \$

iii) Actions privilégiées

Autorisées : un nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Émises : aucune

c) OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La société a un régime d'options d'achat d'actions aux termes duquel elle accorde à ses dirigeants et à ses employés ainsi qu'à ceux de ses filiales des options d'achat d'actions ordinaires de la société. Les options accordées en vertu de ce régime peuvent être levées en dollars canadiens et ce, uniquement dans le cadre de certaines limites déterminées par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la société.

Le tableau qui suit présente les options en cours aux termes du régime :

	2003		2002	
	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN COURS	PRIX MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN COURS	PRIX MOYEN PONDÉRÉ
En cours au début de l'exercice	3 697 900	16,04 \$	3 322 500	15,24 \$
Octroyées	445 000	15,89	711 800	16,17
Levées	(305 000)	9,41	(270 850)	6,99
Éteintes	(34 000)	18,03	(65 550)	17,87
En cours à la fin de l'exercice	3 803 900	18,68 \$	3 697 900	16,04 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	1 867 310	18,20 \$	1 753 950	14,70 \$

Le tableau qui suit présente les détails des options en cours au 30 juin 2003 :

FOURCHETTE DES PRIX DE LEVÉE	OPTIONS EN COURS AU 30 JUIN 2003	DURÉE MOYENNE PONDÉRÉE RÉSIDUELLE (ANNÉES)	PRIX MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS POUVANT ÊTRE LEVÉES AU 30 JUIN 2003	PRIX MOYEN PONDÉRÉ
8,56 \$ - 10,74 \$	134 100	1,8	10,17 \$	134 100	10,17 \$
11,67 \$ - 17,07 \$	233 500	4,4	14,74	205 500	15,02
17,66 \$ - 21,56 \$	3 436 300	6,8	19,28	1 527 710	19,19
	3 803 900	6,4	18,68 \$	1 867 310	18,20 \$

d) RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La société a créé un régime d'achat d'actions dans le cadre duquel certains employés à temps plein de la société, de ses filiales et des sociétés en commandite peuvent acheter des actions ordinaires de la société par voie de déductions salariales. La société verse une contribution de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ versée par un employé. Au 30 juin 2003, un total de 65 809 nouvelles actions ordinaires (65 809 en 2002) ont été émises dans le cadre de ce régime. Un nombre supplémentaire de 100 000 actions ordinaires a été autorisé et réservé pour émission aux termes du régime.

e) RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La société offre à ses hauts dirigeants clés un régime d'unités d'actions différées (le « régime UAD ») qui permet à chacun d'entre eux de recevoir la totalité ou une partie de sa prime au rendement annuelle en unités d'actions différées. La valeur d'une unité d'actions différées est équivalente à celle d'une action ordinaire de la société. La valeur des unités est déterminée en divisant le montant en dollars choisi par le cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date à laquelle les primes au rendement annuelles sont versées. Les unités permettent également de toucher un montant équivalent à des dividendes, montant qui est payable en unités supplémentaires d'un montant égal aux dividendes versés sur les actions ordinaires d'Intrawest. Les unités d'actions différées arrivent à échéance à la cessation d'emploi, moment où le dirigeant peut recevoir la juste valeur marchande du nombre équivalent d'actions ordinaires, déduction faite des retenues d'impôt, au comptant.

La société constate le coût du régime UAD à titre de charge de rémunération. Au 30 juin 2003, 74 381 unités d'une valeur de 981 000 \$ étaient en cours (49 351 unités en 2002 d'une valeur de 827 000 \$).

f) RÉGIMES PAR CAPITALISATION D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES CADRES SUPÉRIEURS

La société offre à ses cadres supérieurs deux régimes par capitalisation d'achat d'actions aux termes desquels des employés admissibles désignés peuvent obtenir un prêt qui servira à l'achat d'actions ordinaires. Au 30 juin 2003, les prêts accordés aux employés dans le cadre de ces régimes totalisaient 4 445 000 \$ à l'égard de 247 239 actions ordinaires (4 475 000 \$ à l'égard de 374 387 actions ordinaires et de 26 939 actions PNV en 2002). Les prêts, qui sont inclus dans les montants à recevoir, ne portent pas intérêt, ils sont garantis par un billet et par un nantissement des actions (valeur au marché de 3 259 000 \$ au 30 juin 2003) et ils échoient en 2012. Un nombre supplémentaire de 96 400 actions ordinaires a été autorisé et réservé pour émission aux termes de l'un de ces régimes.

g) RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES HAUTS DIRIGEANTS CLÉS

La société offre un régime d'avantages sociaux aux hauts dirigeants clés, régime qui lui permet d'octroyer des actions ordinaires acquises sur le marché aux hauts dirigeants. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003, un total de 292 182 actions ordinaires ont été acquises aux termes de ce régime (292 192 en 2002). Les actions ordinaires sont acquises par les employés au fil du temps et en fonction de l'atteinte de certains niveaux du bénéfice futur. La valeur des actions qui a été amortie aux résultats dans l'exercice terminé le 30 juin 2003 était de 2 097 000 \$. Les droits à aucune des actions n'étaient acquis en date du 30 juin 2003.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

12 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)**h) RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS**

Si la charge de rémunération pour les options d'achat d'actions octroyées après le 30 juin 2001 avait été établie à la date de l'octroi à l'aide de la méthode de la juste valeur, au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, les données moyennes pondérées suivantes auraient été utilisées pour les options octroyées au cours de la période à l'étude :

	2003	2002
Taux de rendement de l'action (%)	0,9	0,6
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,11	4,38
Durée prévue de l'option (années)	7	7
Volatilité prévue (%)	36	55

Selon les données mentionnées ci-dessus, le bénéfice net de la société pour l'exercice terminé le 30 juin 2003 aurait été ramené au montant pro forma indiqué ci-après :

	2003	2002
Bénéfice net présenté	34 176 \$	58 480 \$
Juste valeur estimative des octrois d'options	(1 909)	(649)
Bénéfice net pro forma	32 267 \$	57 831 \$
BÉNÉFICE PRO FORMA PAR ACTION ORDINAIRE TIRÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		
De base	0,69 \$	1,31 \$
Dilué	0,69	1,29

La juste valeur estimative des octrois d'options exclut l'incidence des options octroyées avant le 1^{er} juillet 2001. La juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2003 s'élève à 6,35 \$ l'option à la date d'octroi (9,15 \$ l'option en 2002), en fonction d'une moyenne pondérée.

i) RÉSULTAT PAR ACTION

Le rapprochement du bénéfice net et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour calculer le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action ordinaire se présente comme suit :

	2003		2002	
	BÉNÉFICE NET	ACTIONS (EN MILLIERS)	BÉNÉFICE NET	ACTIONS (EN MILLIERS)
BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION ORDINAIRE				
Bénéfice tiré des activités poursuivies	34 754 \$	47 364	58 602 \$	44 206
Effet de dilution des options d'achat d'actions	—	226	—	489
Bénéfice dilué par action ordinaire	34 754 \$	47 590	58 602 \$	44 695

Un total de 3 675 300 options (2 399 800 en 2002) n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action ordinaire, parce qu'elles avaient un effet antidilutif.

13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

a) La provision pour les impôts sur les bénéfices tirés des activités poursuivies s'établit comme suit :

	2003	2002
Impôts exigibles	10 157 \$	12 422 \$
Impôts futurs	(3 914)	(2 873)
	6 243 \$	9 549 \$

Le rapprochement des impôts sur les bénéfices calculés au taux d'imposition prévu par la loi et de la provision réelle pour les impôts s'établit comme suit :

	2003	2002
Taux prévu par la loi (%)	38,0	41,2
Charge fiscale au taux d'imposition prévu par la loi	19 683 \$	32 888 \$
Charges et amortissement non déductibles	326	53
Impôt des grandes sociétés	2 574	1 159
Impôts liés à la part du bénéfice revenant aux actionnaires sans contrôle	(4 284)	(4 804)
Réduction pour changements aux lois fiscales et aux taux d'imposition entrés en vigueur	—	(2 434)
Impôts liés au placement comptabilisé à la valeur de consolidation	—	(1 605)
Impôts étrangers inférieurs au taux prévu par la loi	(13 182)	(15 589)
Autres	1 126	(101)
	6 243	9 567
Moins : impôts exigibles relativement aux activités abandonnées	—	18
Provision pour les impôts sur les bénéfices	6 243 \$	9 549 \$

b) Le tableau ci-dessous présente l'incidence fiscale des écarts temporaires donnant lieu à d'importantes tranches des actifs et passifs d'impôts futurs :

	2003	2002
ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS		
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	35 823 \$	27 068 \$
Écarts entre les déductions liées au fonds de roulement aux fins fiscales et aux fins comptables	5 465	4 004
Autres	3 861	727
Total des actifs d'impôts futurs, montant brut	45 149	31 799
Provision pour moins-value	(17 559)	(16 206)
Actifs d'impôts futurs, montant net	27 590	15 593
PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS		
Écarts entre la valeur comptable nette et le coût en capital non amorti des actifs des stations de ski, des centres de villégiature et des propriétés	81 824	80 021
Écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la dette bancaire et autres dettes	28 844	3 879
Autres	1 289	—
Total des passifs d'impôts futurs, montant brut	111 957	83 900
Passifs d'impôts futurs, montant net	84 367 \$	68 307 \$

Les passifs d'impôts futurs nets sont classés comme suit dans le bilan :

	2003	2002
ACTIF À COURT TERME		
Impôts futurs	10 619 \$	7 536 \$
PASSIF À LONG TERME		
Impôts futurs	94 986	75 843
	84 367 \$	68 307 \$

c) Au 30 juin 2003, la société disposait de reports de pertes autres qu'en capital aux fins fiscales d'environ 117 200 000 \$ (101 960 000 \$ en 2002) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur jusqu'en 2023.

14 COENTREPRISES

Les montants suivants représentent la participation proportionnelle de la société dans des coentreprises et des sociétés en nom collectif non contrôlées (note 2 b)) :

	2003	2002
Propriétés, à court terme	53 993 \$	42 178 \$
Autres éléments d'actif à court terme	20 888	21 717
	74 881	63 895
Passif à court terme	(59 629)	(49 487)
Fonds de roulement	15 252	14 408
Stations de ski et centres de villégiature	161 609	155 964
Propriétés, à long terme	79 032	58 713
Dette bancaire et autres dettes, à long terme	(32 213)	(40 376)
Autres, montant net	(14 856)	(14 924)
	208 824 \$	173 785 \$

	2003	2002
Produits	128 286 \$	131 122 \$
Charges	122 272	119 960
Bénéfice tiré des activités poursuivies avant les impôts sur les bénéfices	6 014	11 162
Résultats des activités abandonnées	419	385
	6 433 \$	11 547 \$

	2003	2002
LIQUIDITÉS PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX)		
Activités d'exploitation	(5 309)\$	29 206 \$
Activités de financement	30 544	(15 267)
Activités d'investissement	(25 003)	(20 425)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	232 \$	(6 486)\$

Les montants à payer aux associés dans des coentreprises représentent le montant que la société doit payer aux associés engagés avec elle dans des coentreprises, pour les coûts que ces associés ont engagés dans diverses propriétés au nom de la société. Les paiements aux associés dans des coentreprises sont régis par les modalités de chacune des conventions de coentreprise.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

15 ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

- a) La société détient des licences et des baux fonciers à l'égard de certaines de ses activités liées au ski. Ces baux expirent à divers moments entre 2032 et 2051, et il y est prévu des paiements annuels correspondant généralement à environ 2 % des produits bruts définis.
- b) La société a estimé à 379 019 000 \$ au 30 juin 2003 (397 642 000 \$ en 2002) les coûts d'achèvement des actifs des stations de ski et des centres de villégiature ainsi que des propriétés actuellement en cours de construction et détenues pour la vente. Ces coûts sont dans une large mesure couverts par des engagements financiers existants.
- c) En plus des baux décrits en a) ci-dessus, la société a conclu d'autres engagements aux termes de contrats de location-exploitation, payables comme suit :

EXERCICES SE TERMINANT LES 30 JUIN

2004	10 478 \$
2005	9 919
2006	8 987
2007	7 605
2008	7 024
Exercices ultérieurs à 2008	65 785
	109 798 \$

- d) La société est éventuellement responsable des obligations de certaines coentreprises et sociétés en nom collectif. Les actifs de ces coentreprises et sociétés en nom collectif, qui, dans tous les cas, dépassent les obligations, peuvent servir au règlement de ces obligations.
- e) La société et ses filiales sont engagées dans plusieurs poursuites qui surviennent dans le cours normal des affaires. Bien que l'aboutissement de telles questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction est d'avis que ces poursuites n'ont pas d'incidence importante sur les présents états financiers consolidés.
- f) L'Agence des douanes et du revenu du Canada (« ADRC ») a proposé certains redressements afin de réduire le montant de déduction pour amortissement et pour pertes autres qu'en capital demandé par la société. Aucune nouvelle cotisation n'a été émise. La société a présenté des arguments relativement à ces propositions et elle prévoit contester tout redressement, s'il en est. La société est d'avis qu'il est peu probable que l'ADRC puisse contester avec succès ses arguments. La société n'est pas en mesure de savoir si l'ADRC procédera aux redressements proposés, ni ne peut prédire l'aboutissement de telles questions si les propositions sont mises en œuvre. Si toutes les questions soulevées par l'ADRC devaient entraîner une nouvelle cotisation, tel qu'il est proposé, la société devrait payer des impôts au comptant d'environ 7 500 000 \$ plus les intérêts d'environ 5 000 000 \$. Aux fins comptables, l'incidence d'une nouvelle cotisation serait imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel le dénouement des propositions survient.

16 INTÉRÊTS DÉBITEURS

	2003	2002
Total des intérêts engagés	102 926 \$	83 439 \$
Moins		
Intérêts capitalisés aux actifs des stations de ski et des centres de villégiature	192	1 353
Intérêts capitalisés aux propriétés, déduction faite des intérêts capitalisés de 14 872 000 \$ compris dans le coût des ventes des biens immobiliers (13 314 000 \$ en 2002)	40 653	25 536
	62 081 \$	56 550 \$

Les intérêts ont été imputés aux résultats comme suit :

	2003	2002
Coûts des biens immobiliers	14 872 \$	13 314 \$
Intérêts débiteurs	47 142	43 072
Activités abandonnées	67	164
	62 081 \$	56 550 \$

Le coût des ventes des biens immobiliers comprend également un montant de 17 581 000 \$ (14 525 000 \$ en 2002) au titre d'intérêts engagés au cours d'exercices antérieurs.

Les intérêts engagés et les intérêts débiteurs comprennent les commissions d'engagement et autres frais de financement, ainsi que l'amortissement des frais de financement reportés.

17 INSTRUMENTS FINANCIERS**a) JUSTE VALEUR**

La société dispose de divers instruments financiers, y compris les espèces et quasi-espèces, les montants à recevoir, certains montants à payer et les charges à payer. En raison de leur échéance rapprochée ou, dans le cas des montants à recevoir, en raison des taux d'intérêt comparables à ceux du marché, la valeur comptable des instruments se rapproche de leur juste valeur. Les conventions d'emprunt et les contrats de swap de taux d'intérêt constituent également des instruments financiers. La juste valeur de la dette à long terme de la société, y compris les contrats de swap de taux d'intérêt, calculée à l'aide des taux courants offerts à la société pour des titres d'emprunt échéant aux mêmes dates, ne diffère pas de façon importante du montant compris dans les bilans consolidés.

b) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Tel qu'il est décrit à la note 9, une tranche de 546 096 000 \$ des instruments d'emprunt de la société porte intérêt à des taux flottants. Les fluctuations de ces taux auront une incidence sur le coût du financement engagé à l'avenir.

c) RISQUE DE CRÉDIT

Les produits et les services de la société sont achetés par une vaste gamme de clients de différentes régions de l'Amérique du Nord et d'ailleurs. En raison de la nature de ses activités, la société ne court aucun risque au chapitre de la concentration du risque de crédit.

18 RÉGIMES DE RETRAITE

La société offre deux régimes de retraite non contributifs à prestations déterminées, l'un enregistré, l'autre non enregistré, à certains de ses cadres supérieurs. En 2002, le nombre de cadres supérieurs participant au régime est passé de 5 à 15. La société a capitalisé une partie de l'obligation au titre des prestations constituées jusqu'en décembre 2001. La valeur au marché estimative de l'actif des régimes (c.-à-d. le montant capitalisé) se chiffrait à 3 252 000 \$ au 30 juin 2003 (2 857 000 \$ en 2002). Une part importante de l'obligation au titre des prestations non capitalisées, dont la valeur actualisée estimative était de 15 479 000 \$ au 30 juin 2003 (10 783 000 \$ en 2002), est garantie par une lettre de crédit. Cette obligation est passée en charges sur une période de 13 ans.

En plus des régimes mentionnés ci-dessus, l'une des filiales de la société offre deux régimes de retraite à prestations déterminées à certains employés. La valeur au marché estimative de l'actif des régimes se chiffrait à 5 989 000 \$ et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations non capitalisées s'est élevée à 2 229 000 \$ au 30 juin 2003. Cette obligation est passée en charges sur une période de 10 ans.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2003, la société a imputé aux résultats les coûts du régime de retraite s'élevant à 1 992 000 \$ (1 070 000 \$ en 2002).

19 INFORMATION SECTORIELLE

La société compte quatre secteurs isolables qui sont l'exploitation de centres de villégiature en montagne, l'exploitation de centres de villégiature en pays chaud, les activités immobilières ainsi que les activités de la direction générale et autres. Le secteur de l'exploitation de centres de villégiature en montagne comprend la totalité des activités des centres de la société en montagne et les activités connexes. L'exploitation des centres de villégiature en pays chaud comprend Sandestin et tous les terrains de golf de la société qui sont considérés comme étant autonomes. Le secteur des activités immobilières comprend toutes les activités immobilières de la société.

La société évalue le rendement en fonction de son bénéfice ou de sa perte d'exploitation avant les intérêts, l'amortissement et les impôts sur les bénéfices. Les ventes et les virements intersectoriels sont comptabilisés comme si ces ventes ou virements étaient faits à des tiers.

Les secteurs isolables de la société sont des unités commerciales stratégiques qui offrent des produits et des services distincts et qui ont leur propre stratégie de commercialisation. Chacun des secteurs isolables compte des cadres supérieurs responsables du rendement du secteur.

Le tableau suivant présente les résultats des activités poursuivies de la société par secteur isolable :

	2003	2002
PRODUITS SECTORIELS		
Centres de villégiature en montagne	506 483 \$	424 835 \$
Centres de villégiature en pays chaud	65 044	60 307
Biens immobiliers	512 695	495 813
Direction générale et autres	2 417	5 016
	1 086 639 \$	985 971 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

19 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

	2003	2002
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION SECTORIEL		
Centres de villégiature en montagne	109 197 \$	98 935 \$
Centres de villégiature en pays chaud	7 469	8 406
Biens immobiliers	75 005	88 150
Direction générale et autres	2 417	5 016
	194 088	200 507
Moins		
Intérêts	47 142	43 072
Amortissement	67 516	65 434
Frais généraux et administratifs	14 889	12 175
Réduction de la valeur d'actifs technologiques	12 270	—
	141 817	120 681
Bénéfice d'exploitation avant les impôts sur les bénéfices, la part des actionnaires sans contrôle et les activités abandonnées	52 271 \$	79 826 \$

	2003	2002
ACTIF SECTORIEL		
Centres de villégiature en montagne	978 719 \$	912 642 \$
Centres de villégiature en pays chaud	145 361	151 924
Biens immobiliers	1 311 079	1 032 296
Direction générale et autres	80 563	60 720
Activités abandonnées	—	9 335
	2 515 722 \$	2 166 917 \$

	2003	2002
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS		
Centres de villégiature en montagne	59 674 \$	81 658 \$
Centres de villégiature en pays chaud	4 872	9 832
Direction générale et autres	5 025	10 237
	69 571 \$	101 727 \$

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

	2003	2002
PRODUITS		
Canada	474 865 \$	424 764 \$
États-Unis	611 774	561 207
	1 086 639 \$	985 971 \$

	2003	2002
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION SECTORIEL		
Canada	102 871 \$	121 707 \$
États-Unis	91 217	78 800
	194 088 \$	200 507 \$

	2003	2002
ACTIF SECTORIEL		
Canada	886 978 \$	753 885 \$
États-Unis	1 628 744	1 403 697
Activités abandonnées	—	9 335
	2 515 722 \$	2 166 917 \$

20 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2002, une société en nom collectif, dont l'un des associés était une société contrôlée par un dirigeant et un administrateur de la société, a remboursé la somme de 3 991 000 \$ à la société.

21 RENSEIGNEMENTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation se composent de ce qui suit :

	2003	2002
LIQUIDITÉS PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX)		
Montants à recevoir	(17 208)\$	(29 720)\$
Autres éléments d'actif	(17 557)	20 819
Montants à payer	14 866	48 676
Montants à payer aux associés dans des coentreprises	1 425	(4 788)
Produits reportés	45 064	14 204
	26 590 \$	49 191 \$
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts versés liés aux intérêts passés en charges	62 091 \$	56 550 \$
Impôts sur les bénéfices, taxe de franchise et retenues d'impôts à la source payés	11 067	11 596
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT HORS CAISSE		
Effets reçus à la cession d'éléments d'actif	2 226	6 902
Dettes bancaires et autres dettes engagées lors d'une acquisition	35 172	—

22 ÉCARTS ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES
 GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principes adoptés dans les présents états financiers sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et aux règles et règlements prescrits par la Securities and Exchange Commission (« SEC »), à l'exception de ce qui suit :

	2003	2002
Bénéfice tiré des activités poursuivies selon les PCGR du Canada	34 754 \$	58 602 \$
INCIDENCE DES DIFFÉRENCES DE COMPTABILISATION DES ÉLÉMENTS SUIVANTS		
Amortissement selon le SFAS 109 d)	(690)	(1 870)
Constatation des produits tirés des activités immobilières i)	(8 931)	4 089
Coûts de démarrage j)	3 101	(4 772)
Incidence fiscale des différences	2 478	562
Conversion de devises selon le SFAS 52 g)	—	(14)
Résultats des activités abandonnées	(578)	(122)
Bénéfice avant l'effet cumulatif du changement de principe comptable	30 134	56 475
Redressement pour refléter le changement de méthode de comptabilisation des écarts d'acquisition, déduction faite des impôts k)	(6 150)	—
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	23 984	56 475
Bénéfices non répartis au début de l'exercice selon les PCGR des États-Unis b)	275 101	223 363
Dividendes sur les actions ordinaires	(5 051)	(4 737)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice selon les PCGR des États-Unis	294 034 \$	275 101 \$
BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE AVANT L'EFFET CUMULATIF DU CHANGEMENT DE PRINCIPE COMPTABLE (EN DOLLARS)		
De base	0,65 \$	1,28 \$
Dilué	0,65	1,27
BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE (EN DOLLARS)		
De base	0,52	1,28
Dilué	0,52	1,27
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION (EN MILLIERS)		
De base	47 364	44 206
Dilué	47 590	44 695

Notes afférentes aux états financiers consolidés

22 ÉCARTS ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES
GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

	2003	2002
RÉSULTAT GLOBAL		
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	23 984 \$	56 475 \$
Autres composantes du résultat global h)	17 808	2 299
	41 792 \$	58 774 \$

	2003	2002
Total de l'actif selon les PCGR du Canada	2 515 722 \$	2 166 917 \$
INCIDENCE DES DIFFÉRENCES DE COMPTABILISATION DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Prêts consentis aux actionnaires c)	(4 445)	(4 475)
Actifs des stations de ski et des centres de villégiature d)	1 948	2 525
Écarts d'acquisition d)	37 471	34 696
Propriétés d)	640	650
Cession-bail i)	14 080	—
Coûts de démarrage j)	(2 551)	(5 682)
Impôts futurs liés aux écarts	4 222	1 744
Total de l'actif selon les PCGR des États-Unis	2 567 087 \$	2 196 375 \$

	2003	2002
Total du passif selon les PCGR du Canada	1 804 583 \$	1 489 648 \$
INCIDENCE DES DIFFÉRENCES DE COMPTABILISATION DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Constatation des produits i)	24 096	—
Total du passif selon les PCGR des États-Unis	1 828 679 \$	1 489 648 \$

	2003	2002
Capital-actions selon les PCGR du Canada	460 742 \$	466 899 \$
INCIDENCE DES DIFFÉRENCES DE COMPTABILISATION DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Extinction des options et des bons de souscription a)	1 563	1 563
Prêts consentis aux actionnaires c)	(4 445)	(4 475)
Capital-actions selon les PCGR des États-Unis	457 860	463 987
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice selon les PCGR des États-Unis	294 034	275 101
Solde cumulatif des autres composantes du résultat global h)	(13 486)	(32 361)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	738 408 \$	706 727 \$

a) EXTINCTION DES OPTIONS ET DES BONS DE SOUSCRIPTION

Les paiements effectués pour l'extinction des options et des bons de souscription peuvent être traités comme des éléments de capital aux termes des PCGR du Canada. Ces paiements seraient traités comme des éléments des résultats aux termes des PCGR des États-Unis. Par conséquent, les paiements effectués en vue de l'extinction des options au cours des exercices antérieurs ont une incidence sur le capital-actions et les bénéfices non répartis de l'exercice à l'étude. Aucun paiement n'a été effectué durant les exercices terminés les 30 juin 2003 et 2002.

b) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Les bénéfices non répartis au début de l'exercice terminé le 30 juin 2002, présentés selon les PCGR des États-Unis, tiennent compte de l'incidence des éléments suivants :

- i) L'adoption du SFAS 109, mentionnée en d) plus bas. Les bénéfices non répartis sont supérieurs d'un montant net de 40 685 000 \$.
- ii) Le traitement des paiements effectués pour l'extinction des options et des bons de souscription à titre d'éléments des résultats, tel qu'il est décrit en a). Les bénéfices non répartis sont inférieurs d'un montant net de 1 563 000 \$.

c) PRÊTS CONSENTIS À DES ACTIONNAIRES

La société comptabilise comme montants à recevoir les prêts consentis à des cadres supérieurs pour l'achat d'actions. En vertu des PCGR des États-Unis, ces prêts, totalisant 4 445 000 \$ et 4 475 000 \$ aux 30 juin 2003 et 2002 respectivement, seraient déduits du capital-actions.

d) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Tel qu'il est décrit à la note 2 n), la société suit la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Avant le 1^{er} juillet 1999, la société avait adopté le Statement of Financial Accounting Standards No. 109, « Accounting for Income Taxes » (« SFAS 109 »), pour les chiffres des états financiers présentés conformément aux PCGR des États-Unis. Selon cette norme, des actifs ou passifs d'impôts futurs doivent être comptabilisés pour tenir compte de l'écart entre la valeur attribuée aux actifs et passifs acquis aux termes d'un regroupement d'entreprises et leur assiette fiscale, à l'exception de l'écart d'acquisition et de l'écart d'acquisition négatif non affecté, qui ne sont pas déductibles, depuis l'exercice de la société terminé le 30 septembre 1994. L'adoption du SFAS 109 entraîne une augmentation de la valeur comptable de certains postes du bilan aux 30 juin 2003 et 2002, comme suit :

	2003	2002
Actifs des stations de ski et des centres de villégiature	1 948 \$	2 525 \$
Écarts d'acquisition	37 471	34 696
Propriétés	640	650

e) COENTREPRISES

Selon les PCGR du Canada, les coentreprises doivent être consolidées proportionnellement, quel que soit le statut juridique de l'entité. Selon les PCGR des États-Unis, les coentreprises constituées en société doivent être comptabilisées à la valeur de consolidation. Toutefois, conformément aux méthodes prescrites par la SEC, la société a choisi, aux fins du présent rapprochement, de comptabiliser les coentreprises constituées en société selon la méthode de la consolidation proportionnelle (note 14).

f) RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Tel qu'il est décrit à la note 2 q), la société comptabilise les options d'achat d'actions selon la méthode de la valeur intrinsèque. Par ailleurs, la société présente à la note 12 h) les informations pro forma qui auraient été obtenues si la société avait appliqué la méthode de la juste valeur aux attributions faites après le 30 juin 2001. Selon les PCGR des États-Unis, les informations pro forma seraient calculées en fonction de la juste valeur de toutes les attributions faites après le 15 décembre 1995.

Si la charge de rémunération avait été calculée selon l'échéancier d'application des PCGR des États-Unis, à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date de l'octroi, les données moyennes pondérées suivantes auraient été utilisées pour les options octroyées au cours des exercices suivants :

	2003	2002
Taux de rendement de l'action (%)	0,9	0,6
Taux d'intérêt sans risque (%)	3,11	4,38
Durée prévue de l'option (années)	7	7
Volatilité prévue (%)	36	55

Selon les données ci-dessus, le bénéfice net de la société selon les PCGR des États-Unis aurait été ramené aux montants pro forma indiqués ci-après :

	2003	2002
BÉNÉFICE NET SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS		
Présenté	23 984 \$	56 475 \$
Juste valeur estimative des octrois d'options	(5 228)	(5 215)
Pro forma	18 756 \$	51 260 \$
BÉNÉFICE PRO FORMA PAR ACTION ORDINAIRE		
De base	0,41 \$	1,16 \$
Dilué	0,41	1,15

Notes afférentes aux états financiers consolidés

**22 ÉCARTS ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES
GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS (SUITE)****g) OPÉRATIONS DE CHANGE SUR LA DETTE BANCAIRE ET AUTRES DETTES**

Avant le 1^{er} juillet 2002, selon les PCGR du Canada, la société reportait et amortissait les gains et les pertes de change sur la dette bancaire et les autres dettes libellées en monnaie étrangère sur la durée résiduelle de la dette. Selon les PCGR des États-Unis, les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de la période au cours de laquelle les taux de change fluctuent.

h) AUTRES COMPOSANTES DU RÉSULTAT GLOBAL

Selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 130, « Reporting Comprehensive Income » (« SFAS 130 »), une société est tenue de classer les éléments des autres composantes du résultat global dans un état financier en fonction de leur nature, et de présenter le solde cumulé des autres composantes du résultat global séparément des bénéfices non répartis et du capital-actions dans la rubrique des capitaux propres paraissant au bilan.

L'écart de conversion d'un montant de 14 243 000 \$ (31 295 000 \$ en 2002) présenté sous la rubrique des capitaux propres selon les PCGR du Canada serait considéré comme un élément du solde cumulé des autres composantes du résultat global selon les PCGR des États-Unis. La variation du solde de 17 808 000 \$ serait considérée comme une autre composante du résultat global de l'exercice (bénéfice de 2 299 000 \$ en 2002).

i) CONSTATATION DES PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

La société constate les gains résultant de la vente de biens dont une partie est reprise à bail par la société lorsque le gain est supérieur à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. Le gain reporté est constaté sur la durée du bail. Selon les PCGR des États-Unis, il n'y a pas lieu d'appliquer la méthode de comptabilisation des opérations de cession-bail à ce type d'opération parce que la société assume de façon continue une obligation à l'égard des biens repris à bail. En conséquence, le gain réalisé sur ce type d'opération n'est pas constaté; les produits tirés de la vente des biens sont comptabilisés comme un élément de passif de la société et les biens continuent de figurer parmi les éléments d'actif de la société jusqu'à ce que les conditions pour la constatation d'une vente soient réunies.

Selon les PCGR du Canada, la société constate les produits tirés de la vente de lots aménagés après avoir reçu un acompte et cédé le titre de propriété à l'acquéreur. Aux termes du Statement of Financial Accounting Standards No. 66, « Accounting for Sales of Real Estate » (« SFAS 66 »), la vente de biens immobiliers ne devrait pas être constatée à moins que l'acompte reçu de l'acquéreur constitue au moins une part importante de l'écart entre les limites de prêt habituelles et la valeur de revente de la propriété. Par conséquent, ni les produits ni les frais de vente n'auraient été constatés aux termes des PCGR des États-Unis dans le cadre de la vente de certains lots au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2001 puisque l'acompte reçu était inférieur à 10 % du prix de vente. Le reste des prêts à recevoir a été recouvré au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2002.

j) COÛTS DE DÉMARRAGE

Tel qu'il est décrit à la note 2 f), la société capitalise, aux fins des PCGR du Canada, certains frais engagés au cours de la période de démarrage d'activités particulières. Aux termes des PCGR des États-Unis, ces coûts seraient imputés dès qu'ils sont engagés.

k) ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Tel qu'il est décrit à la note 2 t) i), la société a redressé le solde d'ouverture des bénéfices non répartis afin de tenir compte des pertes de valeur constatées par suite de la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Aux fins de l'application des PCGR des États-Unis, la société a adopté, en date du 1^{er} juillet 2002, les dispositions du SFAS 142, « Goodwill and Other Intangible Assets ». Les dispositions de cette norme sont semblables aux PCGR du Canada, à l'exception du fait que, selon la norme américaine, les pertes de valeur doivent être comptabilisées à titre d'effet cumulé d'un changement de principe comptable et être portées au résultat net de l'exercice au cours duquel la norme a été adoptée.

l) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Aux termes des PCGR des États-Unis, la société a adopté, en date du 1^{er} juillet 2000, les dispositions du SFAS 133, « Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities », tel qu'il a été modifié. Aux termes de cette norme, les instruments dérivés sont d'abord constatés au prix coûtant et les variations de la juste valeur sont prises en compte dans les résultats sauf lorsque l'instrument dérivé est identifié, documenté et hautement efficace à titre de couverture, auquel cas les variations de la juste valeur sont exclues des résultats devant être constatés au moment de l'opération sous-jacente. Le seul instrument financier dérivé en circulation aux 30 juin 2003 et 2002 est le contrat de swap de taux d'intérêt décrit à la note 9. Puisque la juste valeur de ce contrat de swap ne diffère pas sensiblement de son coût aux deux dates, aucun élément de rapprochement n'est nécessaire.

m) RÉCENTES PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ

Aux États-Unis, le SFAS 143, « Accounting for Asset Retirement Obligations » (« SFAS 143 »), traite de la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'actifs à long terme et des coûts de mise hors service afférents et des informations à fournir à ce sujet. Cette norme exige que la société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service de biens à titre de passif durant la période au cours de laquelle elle engage une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur, ou de l'exploitation normale de l'immobilisation. La juste valeur du passif est ajoutée à titre d'augmentation de la valeur comptable de l'immobilisation en question et le montant dont la valeur comptable est augmentée est amorti sur la durée de vie de l'immobilisation. Dans les périodes postérieures à l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, la société doit rajuster l'obligation à la fin de chaque période pour refléter l'écoulement du temps et les variations des flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation. Si l'obligation est réglée pour un montant autre que la valeur comptable du passif, la société doit constater un gain ou une perte au règlement. La société a dû adopter les dispositions du SFAS 143 en date du 1^{er} juillet 2002. Certains des baux fonciers qui se rapportent aux stations de ski et aux centres de villégiature de la société prévoient que des mesures de restauration devront être prises au terme du bail. La société a l'intention d'exploiter ses centres de villégiature pendant une période indéfinie et ne peut donc faire une estimation raisonnable de la juste valeur des obligations liées à la mise hors service de ces immobilisations.

Aux États-Unis, le SFAS 144, « Accounting for the Impairment or Disposal of Long-Lived Assets » (« SFAS 144 »), fournit des indications sur la constatation et l'évaluation des pertes de valeur des actifs à long terme destinés à être utilisés et des actifs à long terme destinés à être sortis par vente. Le SFAS 144 fournit aussi des indications sur la présentation des activités abandonnées dans l'état des résultats, y compris sur la présentation d'une composante d'une entité (au lieu d'une unité d'exploitation d'une entreprise). Les dispositions du SFAS 144 doivent être appliquées de façon prospective aux opérations de sortie amorcées après la date d'adoption de la norme. La société a été tenue d'adopter le SFAS 144 en date du 1^{er} juillet 2002. L'adoption du SFAS 144 n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière consolidée et les résultats d'exploitation consolidés de la société.

Le FASB a publié le SFAS 146, « Accounting for Costs Associated with Exit or Disposal Activities » (« SFAS 146 »). Cette norme s'applique aux opérations de retrait et de sortie amorcées après le 31 décembre 2002. Aux termes du SFAS 146, la société doit constater un élément de passif pour des coûts liés à une opération de retrait ou de sortie lorsque l'élément de passif est engagé, telle que cette notion est définie dans le cadre conceptuel du FASB, plutôt qu'au moment où la société s'engage à poursuivre un plan de retrait, et l'élément de passif doit être mesuré initialement à sa juste valeur. La société prévoit que l'adoption de cette norme aura une incidence sur le moment de la constatation d'éléments de passif au titre des opérations de retrait futures, le cas échéant, et sur le montant qui sera constaté à ce titre.

Le FASB a publié l'Interpretation No. 45, « Guarantor's Accounting and Disclosure Requirements for Guarantees, Including Indirect Guarantees of Indebtedness of Others » (« FIN 45 »). Conformément au FIN 45, le garant doit fournir des informations supplémentaires et constater un passif à l'égard de certaines garanties conclues ou modifiées après le 31 décembre 2002 et ce, dès le moment où ces garanties entrent en vigueur. Le passif doit être mesuré initialement à la juste valeur de la garantie au moment de son entrée en vigueur. Les exigences du FIN 45 ont été prises en compte dans la préparation de ce rapprochement.

Le FASB a publié l'Interpretation No. 46, « Consolidation of Variable Interest Entities » (« FIN 46 »). Les dispositions de cette interprétation en matière de consolidation s'appliquent à toutes les entités créées après le 31 janvier 2003 et aux entités à détenteurs de droits variables qui existaient au 1^{er} juillet 2003. En ce qui concerne les entités pour lesquelles la consolidation ne peut se faire en fonction des droits de vote détenus, le FIN 46 prévoit, de façon générale, que l'entité sera consolidée par l'entreprise qui détient des droits variables et qui absorbera la majeure partie des pertes prévues de l'entité à détenteurs de droits variables, le cas échéant, ou qui toucherait la majeure partie du rendement résiduel prévu de l'entité, le cas échéant, ou les deux. La société examine actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des exigences du FIN 46.